



République Française

Département du Bas-Rhin

COMPTE RENDU

SEANCE DU 15 JUN 2016

19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 07 juin 2016

Délégués en fonction : 30 Présents : 27 Absents et excusés : 1 Procurations : 2

Artolsheim

Bindernheim

Boesenbiesen

Bootzheim

Elsenheim

Grussenheim

Heidolsheim

Hessenheim

Hilsenheim

Mackenheim

Marckolsheim

Ohnenheim

Richtolsheim

Saasenheim

Schoenau

Schwobsheim

Sundhouse

Wittisheim

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Maurice FAHRNER, Mme Sabrina HENNINGER, Mme Audrey HUCK,
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY, Monsieur Gilles WEBER,
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante)
- **Schoenau** : ../..
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH

Absents excusés:

M. Norbert LOMBARD, M. Gérard BERNARD, Mme Clothilde LOOS (Procuration à Christophe KNOBLOCH), M. Justin FAHRNER (Procuration à Denise ADOLF), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Etienne SIMLER (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Départemental).

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Adjoint), Mme Céline SPITZ (Agent de Développement), Marion BANCELIN (Responsable Enfance - Jeunesse).

ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 15 JUIN 2016

19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2016
3. Décisions du Président et du Bureau

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel –
 - a. Modification du Plan des Effectifs par la transformation de l'emploi d'Ingénieur en poste d'Ingénieur Principal
 - b. Régime indemnitaire applicable aux ingénieurs territoriaux
 - c. Plan de prévention des risques psychosociaux – Adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Bas-Rhin
 - d. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés – Rapport annuel 2015
2. Fonctionnement des instances – Délégations d'attributions complémentaires au Bureau
3. Représentations extérieures au SDEA d'Alsace Moselle - Modification des représentants aux commissions géographiques eau et assainissement

C. FINANCES

1. Approbation du Compte Administratif 2015
2. Adoption du Compte de Gestion 2015
3. Proposition d'affectation des résultats
4. Bilan des acquisitions et cessions pour 2015
5. Budget principal - Décision budgétaire modificative n°1
6. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2016 – Modalités de répartition
7. Fonds de concours aux communes :
 - a. Commune de Bootzheim – Construction de la salle polyvalente
 - b. Commune d'Ohnenheim – Rénovation de la salle communale
 - c. Commune de Schwobsheim – Réhabilitation du presbytère en logements aidés
8. Subvention exceptionnelle au Collège Jean-Jacques WALTZ de Marckolsheim pour l'équipe UNSS Volleyball
9. Sollicitation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
 - a. Création d'un accueil périscolaire à Hilsenheim
 - b. Création d'un itinéraire cyclable entre Ohnenheim et Marckolsheim
 - c. Création d'un itinéraire cyclable entre Muttersholtz, Wittisheim et Sundhouse

D. SERVICES A LA PERSONNE

- 1. Projet de développement de l'accueil périscolaire intercommunal**
- 2. Périscolaire de Hilsenheim – Accueil des enfants de la Commune de Bindernheim**
- 3. Convention de Délégation de Service Public pour la gestion des accueils périscolaires et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) – Avenant n°1**

E. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

- 1. RAI – Convention financière pour l'année 2016**

F. HABITAT - PROMOTION DU TERRITOIRE

- 1. Programme Local de l'Habitat – Arrêt du projet**
- 2. Mise en place du dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat**
- 3. ATILAC – Avenant financier à la convention**

G. ENVIRONNEMENT

- 1. Subvention à l'association « Miellerie du Ried »**

H. DIVERS

- 1. Présentation du nouvel organigramme de la Communauté de Communes**

I. VŒUX ET COMMUNICATIONS

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, Monsieur Christophe KNOBLOCH, Vice-Président.

*
**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2016

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 6 avril dernier.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel –

- a. Modification du Plan des Effectifs par la transformation de l'emploi d'Ingénieur en poste d'Ingénieur Principal

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **crée** un emploi d'Ingénieur Principal à temps complet en lieu et place de celui d'Ingénieur ;
- ◆ **décide** de rémunérer l'agent recruté sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux principaux, à l'échelon correspondant à son expérience professionnelle.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- b. Régime indemnitaire applicable aux ingénieurs territoriaux

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **fixe** le régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de la collectivité relevant du cadre d'emploi des ingénieurs, ainsi

qu'aux agents non titulaires recrutés par contrat en équivalence à la grille de rémunération des ingénieurs ;

- ◆ **fixe** les taux limites des attributions comme identiques aux taux maximums ;
- ◆ **fixe** la date d'entrée en vigueur du nouveau dispositif au 1^{er} août 2016 ;
- ◆ **fixe** l'enveloppe budgétaire affectée au Régime Indemnitaires des agents de ce cadre d'emplois à 6 000 € ;
- ◆ **vote** les crédits nécessaires au Budget Principal – Chapitre 012 – Articles 64118 pour un montant de 5 400 € et 64138 pour un montant de 600 € - financés par un prélèvement sur le Chapitre 012 – Article 64111 ;
- ◆ **indique** que cette enveloppe fera l'objet d'un ajustement automatique en fonction des évolutions législatives et réglementaires touchant le régime indemnitaire visé par la présente délibération ;
- ◆ **charge** le Président de procéder à aux attributions par voie d'arrêté individuel en fonction des critères rappelés aux différents commentaires en pièce jointe ainsi qu'en fonction des responsabilités confiées, des postes occupés, de la manière de servir, de l'esprit d'initiative et de la réponse de l'agent aux objectifs fixés annuellement d'un commun accord avec l'autorité hiérarchique ;
- ◆ **indique** que le versement de ces indemnités interviendra mensuellement ;
- ◆ **demande** à ce qu'une réfaction ait lieu sur les montants servis à l'agent en appliquant la règle suivante :
 - les absences pour raison médicale, hors accident de travail, sont prises en compte dès le 1^{er} jour d'absence et au prorata de celles-ci (les congés liés à un accident de travail n'interrompent donc pas le versement des indemnités, pour autant que la responsabilité de l'agent n'y soit pas engagée),
 - les temps de grève impacteront l'ensemble du régime indemnitaire de façon proportionnelle à la durée de la grève.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- c. Plan de prévention des risques psychosociaux – Adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **adhère** au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux ;
- ◆ **autorise** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et son avenant joints à la présente délibération dont les dispositions sont les suivantes :
 - Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire,
 - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin,

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- ◆ **précise** que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif 2016 de la CCRM, au chapitre globalisé 011, article 617 par voie de virement depuis l'article 022 « Dépenses imprévues » ;
- ◆ **désigne** Monsieur Marc GAUTIER, Vice-Président délégué, en qualité de représentant de la collectivité au Comité de Pilotage.

Adopté à l'unanimité.

*
**

d. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés – Rapport annuel 2015

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport annuel 2015 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

*
**

2. Fonctionnement des instances – Délégations d'attributions complémentaires au Bureau

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **délègue** l'attribution complémentaire suivante au Bureau :
Décider de l'attribution de subventions d'un montant maximum de 5 000 € aux associations poursuivant des activités d'intérêt communautaire dans la limite des crédits disponibles à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Représentations extérieures au SDEA d'Alsace Moselle - Modification des représentants aux commissions géographiques eau et assainissement

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **élit à l'unanimité** comme représentant à la commission géographique Eau, Monsieur Dominique FAHRNER et comme représentant à la commission géographique Assainissement, Monsieur Georges BLANCKAERT.

C. FINANCES

1. Approbation du Compte Administratif 2015

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ prend acte des comptes 2015 arrêtés comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total		Résultat
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Principal	6 091 522,63	12 016 635,16	1 573 528,45	1 262 769,94	7 665 051,08	13 279 405,10	5 614 354,02
Piscine	675 918,05	699 413,73	36 594,17	45 082,26	712 512,22	744 495,99	31 983,77
Médiathèque	366 765,39	400 335,60	43 053,17	45 089,95	409 818,56	445 425,55	35 606,99
Gendarmerie	99 431,18	25 170,28	4 568 689,81	2 904 188,06	4 668 120,99	2 929 358,34	- 1 738 762,65
EMI	249 802,98	255 841,05	1 799,30	2 621,05	251 602,28	258 462,10	6 859,82
ZAI Sundhouse	6 136,50	218 250,02	355 165,80	0	361 302,30	218 250,02	-143 052,28
PAIM	338 356,30	386 806,41	2 340 899,81	45 847,16	2 679 256,11	432 653,57	-2 246 602,54
REOM	1 656 827,30	1 983 561,30			1 656 827,30	1 983 561,30	326 734,00
TOTAL	9 484 760,33	15 986 013,55	8 919 730,51	4 305 598,42	18 404 490,84	20 291 611,97	1 887 121,13

Restes à réaliser	Montants
Dépenses	2 632 776,44
Recettes	0
Résultat	- 2 632 776,44

- ◆ constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes du budget principal et des budgets annexes ;
- ◆ vote et arrête les résultats définitifs au titre de l'exercice 2015 comme ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents. (Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote pour ce point.)

*
**

2. Adoption du Compte de Gestion 2015

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ déclare que les comptes de gestion dressés pour chacun des budgets de l'exercice 2015 par le Trésorier ; visés et certifiés conformes par le Président ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Proposition d'affectation des résultats

➤ BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'affectation de 310 758,51 € en investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- ◆ **décide** de la mise en réserve du solde du résultat soit 6 325 059,56 € en réserves - article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

➤ **BUDGET ZAI SUNDHOUSE**

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'affectation de 212 113,52 € en investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Adopté à l'unanimité.

➤ **BUDGET ZAI MARCKOLSHEIM**

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'affectation de 48 450,11 € en investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Bilan des acquisitions et cessions pour 2015

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour la Communauté de Communes, pour l'année 2015 ;
- ◆ **décide** que ce bilan est annexé au compte administratif de l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité

*
**

5. Budget principal - Décision budgétaire modificative n°1

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET GENERAL

- ❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
255	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subvention. de fonctionnement aux assoc. et autres personnes de droit privé	+ 760	Subv. except. au collègue JJ Waltz pour la participation de l'équipe UNSS qualifiée pour le championnat de France de Volley-ball

01	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subv. de fonctionnement aux assoc. et autres personnes de droit privé	+ 5 000	Subventions diverses
833	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subv. de fonctionnement aux assoc. et autres personnes de droit privé	+ 1 000	Subvention annuelle 600 euros pour participation au frais de fonctionnement miellerie + subvention exceptionnelle 400 pour acquisition matériel spécifique
01	014	Atténuations de produits	73925	FPIC	+ 58 650	Complément pour l'exercice 2016
830	011	Charges à caractère général	617	Etudes et recherches	- 25 000	Changement d'imputation budgétaire aide PLH
830	67	Charges exceptionnelles	6745	Subventions aux personnes de droit privé	+ 25 000	Aide PLH
643	011	Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de services	+ 16 418	Avenant DSP AGF pour intégration cantine Hilsenheim
643	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subv. de fonctionnement aux assoc. et autres personnes de droit privé	+ 60 000	Solde FDMJC au titre de la gestion des périscolaires
01			022	Dépenses imprévues	- 60 000	
TOTAL =					+ 81 828	

❖ **Recettes :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
01	73	Impôts et taxes	7318	Autres impôts locaux et assimilés	+ 81 828	Rôle supplémentaire année 2015
TOTAL =					+ 81 828	

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
643	21	Immobilisations corporelles	21318	Construction autres bâtiments public	-18 400	
643	21	Immobilisations corporelles	2184	Mobilier	+ 18 400	Mobilier périscolaire Hilsenheim
TOTAL =					0	

Adopté à l'unanimité.

*
**

6. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2016 – Modalités de répartition

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **arrête** les critères de répartition de la contribution due par l'intercommunalité au titre du FPIC entre la Communauté de Communes et les communes membres selon la méthode de droit commun (identique au dispositif arrêté en 2015) ;

- ◆ **prend acte** que pour l'année 2016 la contribution de la Communauté de Communes et des communes est fixée comme suit :

Collectivité	Contribution en €	%	Collectivité	Contribution en €	%
CCRM	340 776	44,97	MACKENHEIM	17 007	2,24
ARTOLSHEIM	16 715	2,21	MARCKOLSHEIM	176 475	23,29
BINDERHEIM	14 282	1,88	OHNENHEIM	13 209	1,74
BOESENBIESEN	4 040	0,53	RICHTOLSHEIM	5 986	1,74
BOOTZHEIM	8 479	1,12	SAASENHEIM	8 238	1,09
ELSENHEIM	12 455	1,64	SCHOENAU	22 024	2,91
GRUSSENHEIM	9 328	1,23	SCHWOBSHEIM	3 849	0,51
HEIDOLSHEIM	6 149	0,81	SUNDHOUSE	26 220	3,46
HESSENHEIM	8 054	1,06	WITTISHEIM	28 993	3,83
HILSENHEIM	35 527	4,69			

Collectivité	Contribution en €	%
TOTAL	757 806	100,00

- ◆ **charge** le Président de notifier cette répartition au représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

*
**

7. Fonds de concours aux communes :

- Commune de Bootzheim – Construction de la salle polyvalente

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le versement d'un fonds de concours de 30 000 € à la Commune de Bootzheim pour la construction de la salle polyvalente ;
- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Bootzheim ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ;
- ◆ **acte** de l'inscription des crédits nécessaires au programme 0142 - fonction 020 - article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes » au titre de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- Commune d'Ohnenheim – Rénovation de la salle communale

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le versement d'un fonds de concours de 30 000 € à la Commune de Ohnenheim pour la rénovation de la salle communale ;
- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Ohnenheim ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ;

- ◆ **acte** de l'inscription des crédits nécessaires au programme 0148 - fonction 020 - article 2041412 « subventions d'équipement versées aux communes » au titre de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

*
**

c. Commune de Schwobsheim – Réhabilitation du presbytère en logements aidés

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le versement d'un fonds de concours de 30 000 € à la Commune de Schwobsheim pour la réhabilitation du presbytère ;
- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Schwobsheim ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ;
- ◆ **acte** de l'inscription des crédits nécessaires au programme 01417 - fonction 020 - article 2041412 « subventions d'équipement versées aux communes » au titre de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

*
**

8. Subvention exceptionnelle au Collège Jean-Jacques WALTZ de Marckolsheim pour l'équipe UNSS Volley-ball

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'octroi d'une aide de 760 € au Collège Jean-Jacques WALTZ de Marckolsheim pour le financement du déplacement des 7 élèves aux Championnats de France de Volley-ball à Châteauroux ;
- ◆ **vote** les crédits nécessaires – Chapitre 65- Article 6754 – Fonction 255- financés par des recettes financières équivalentes sur le chapitre 73 – Article 7318 – Fonction 01.

Adopté à l'unanimité.

*
**

9. Sollicitation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

a. Création d'un accueil périscolaire à Hilsenheim

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le plan de financement de l'opération de construction du périscolaire à Hilsenheim établi comme suit :

CAF du Bas-Rhin	105 000 €
Union Européenne (FEADER)	205 510 €
Conseil Général 67 (contrat de territoire 2014-2016)	164 237,33 €
ETAT (DETR 2015)	201 266 €
Autofinancement (CCRM)	169 003,67 €
Total :	845 017€ HT

- ◆ **autorise** le Président à solliciter une subvention au titre du FEADER.

Adopté à l'unanimité.

*
**

b. Création d'un itinéraire cyclable entre Ohnenheim et Marckolsheim

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le plan de financement de l'opération de création d'un itinéraire cyclable entre Ohnenheim et Marckolsheim établi comme suit :

Conseil Général 67 (contrat de territoire 2014-2016)	82 000 €
Union Européenne (FEADER)	82 000 €
Autofinancement (CCRM)	41 000 €
Total :	205 000 € HT

- ◆ **autorise** le Président à solliciter une subvention au titre du FEADER.

Adopté à l'unanimité.

*
**

c. Création d'un itinéraire cyclable entre Muttersholtz, Wittisheim et Sundhouse

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le plan de financement de l'opération de création d'un itinéraire cyclable entre Muttersholtz, Wittisheim et Sundhouse établi comme suit :

Conseil Général 67 (contrat de territoire 2014-2016)	44 800 €
Union Européenne (FEADER)	143 200 €
Autofinancement (CCRM)	47 000 €
Total :	235 000 € HT

- ◆ **autorise** le Président à solliciter une subvention au titre du FEADER.

Adopté à l'unanimité.

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. Projet de développement de l'accueil périscolaire intercommunal

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la construction d'un accueil périscolaire à Elsenheim pour les enfants du RPI Grussenheim-Elsenheim en remplacement du service actuel ;
- ◆ **approuve** la création et la construction d'un nouvel accueil périscolaire à Bootzheim pour les enfants scolarisés à Artolsheim, Bootzheim et Mackenheim.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Périscolaire de Hilsenheim – Accueil des enfants de la Commune de Bindernheim

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le rattachement des enfants scolarisés à Bindernheim à l'accueil périscolaire de Hilsenheim à compter de la rentrée de septembre 2016 ;

- ◆ **confie** à l'AGF du Bas-Rhin l'organisation et la gestion du transport entre Bindernheim et Hilsenheim dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public susvisée conclue pour la période 2015-2020.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Convention de Délégation de Service Public pour la gestion des accueils périscolaires et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) – Avenant n°1

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'intégration par voie d'avenant de la gestion de la cantine de Hilsenheim à la DSP pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour un montant de 16 418 € soit 0,49% du montant originel ;
- ◆ **autoriser** le Président à signer l'avenant avec l'AGF.

Adopté à l'unanimité.

E. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

1. RAI – Convention financière pour l'année 2016

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la convention financière 2016 avec RAI ;
- ◆ **autoriser** le Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

F. HABITAT - PROMOTION DU TERRITOIRE

1. Programme Local de l'Habitat – Arrêt du projet

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **arrête** le projet de PLH joint à la présente délibération ;
- ◆ **autorise** le Président à solliciter l'avis des communes dans un délai de deux mois.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Mise en place du dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** la mise en place du dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- ◆ **approuve** le protocole d'instruction et de validation des dossiers tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. ATILAC – Avenant financier à la convention

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avenant financier 2016 à la convention d'objectifs passée avec ATILAC ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Programme d'Intérêt Général (PIG) RENOV'HABITAT 67 – Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 avec le Conseil Départemental ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

G. ENVIRONNEMENT

1. Subvention à l'association « Miellerie du Ried »

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'association Miellerie du Ried ;
- ◆ **décide** d'inscrire les crédits afférents au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » – Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » - Fonction 833 « Environnement – Préservation du milieu naturel » financés des recettes financières équivalentes sur le chapitre 73 – Article 7318 – Fonction 01.

Adopté à l'unanimité

H. DIVERS

1. Présentation du nouvel organigramme de la Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté prend connaissance du nouvel organigramme des services présenté par la Direction Générale.

I. VŒUX ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Fait à Marckolsheim, le 16 juin 2016

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

